Nations Unies S/2019/946

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de juillet 2018 sous la présidence de la Suède (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies. Bien que les autres membres du Conseil aient été consultés, ce récapitulatif n'a pas vocation à refléter les vues du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Olof **Skoog**

19-21599 (F) 261219 271219

Annexe à la lettre datée du 13 décembre 2019 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Suède (juillet 2018)

Introduction

En juillet 2018, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances publiques, 13 consultations plénières et 1 séance privée. Au cours des consultations privées, trois questions additionnelles ont été examinées au titre des « Questions diverses ».

Le Conseil a adopté cinq résolutions, approuvé deux déclarations du Président et publié sept déclarations à la presse.

Deux des séances publiques se sont déroulées sous la forme de débats publics. Le 9 juillet 2018, le Conseil de sécurité a tenu un débat public au niveau ministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé intitulé « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain » sous la présidence du Premier Ministre suédois, Stefan Löfven. Le 24 juillet, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Conformément à la pratique de l'Organisation, la Suède a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, qui a été adopté lors des consultations plénières du 2 juillet.

La situation au Moyen-Orient

République arabe syrienne

Armes chimiques

Le 3 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et l'application de la résolution 2118 (2013). Les membres du Conseil ont entendu par visioconférence un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu.

Dans son exposé, la Haute-Représentante a indiqué que des progrès avaient été accomplis, les deux dernières installations de fabrication d'armes chimiques ayant été détruites. Bien que cette information dût encore être vérifiée par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, elle s'en est félicitée. Elle a toutefois déploré l'absence de progrès concernant les questions non résolues relatives à la déclaration initiale présentée par la République arabe syrienne, qui devait dès lors être considérée comme inexacte et incomplète. Elle a indiqué que les missions d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques poursuivaient leurs activités et avaient publié un rapport sur l'emploi d'armes chimiques à Latamné en mars 2017. L'enquête sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques à Douma en avril 2018 était toujours en cours. Enfin, elle a indiqué qu'une décision avait été adoptée par la session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, tenue à La Haye les 26 et 27 juin.

Dans les interventions qui ont suivi, les membres du Conseil ont condamné l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et se sont félicités de la destruction des installations de fabrication restantes, que devait toutefois confirmer l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Bon nombre de membres du

Conseil se sont dits préoccupés par les questions non résolues concernant la déclaration syrienne et ont appelé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les autorités syriennes à intensifier leur coopération en vue de les régler.

Les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes s'agissant de l'issue de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques tenue à La Haye les 26 et 27 juin. Certains se sont félicités de la décision adoptée, tandis que d'autres ont émis des réserves au sujet de sa conformité avec la Convention sur les armes chimiques et ont dit craindre qu'elle ne conduise à la politisation de l'Organisation et, ce faisant, n'en compromette la fonction technique.

Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait faire en sorte que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques soient traduites en justice et poursuivre la lutte contre l'impunité. Certains ont insisté sur la nécessité pour le Conseil de s'accorder sur la réponse à apporter à l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Situation politique

Le 25 juillet, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation politique en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé donné par visioconférence depuis Genève par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, au sujet de l'évolution de la situation à l'approche de la réunion des garants d'Astana qui se tiendrait à Sochi (Fédération de Russie) les 30 et 31 juillet.

Dans son exposé, l'Envoyé spécial est revenu en détail sur la situation sur le terrain et a souligné qu'il importait que le processus politique se déroule dans un climat sûr, calme et neutre. Il s'est alarmé de la menace que posent les tensions régionales et a souligné qu'il fallait accorder une plus grande importance à la question des détenus et faire des progrès. Il a également évoqué la question du retour des réfugiés et des déplacés. En outre, il a abordé la question de la création d'une commission constitutionnelle dirigée et prise en main par les Syriennes et les Syriens, et facilitée par l'ONU dans le cadre du processus de Genève et conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Il a examiné la composition de la commission constitutionnelle au regard des critères énoncés dans la résolution 2254 (2015) et de la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien, et a également abordé une série d'autres questions intéressant la création et le fonctionnement de la commission. Il a souligné qu'il y avait encore beaucoup de chemin à parcourir et qu'il convenait notamment de faire en sorte que la commission soit créée avant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2018.

Dans les interventions qui ont suivi, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement l'Envoyé spécial dans le rôle de premier plan qu'il jouait pour faciliter un règlement politique viable et durable du conflit syrien et ont réitéré leur ferme attachement au processus politique pris en main par les Syriennes et les Syriens et facilité par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil. Ils ont également appelé les parties syriennes à dialoguer de manière constructive, de bonne foi et sans conditions préalables avec l'Envoyé spécial au sujet de la commission constitutionnelle. En outre, des membres du Conseil ont souligné qu'il importait de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Plusieurs membres ont réaffirmé qu'ils appuyaient pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour mettre rapidement sur pied une commission

constitutionnelle représentative qui compte avec la participation pleine et effective des femmes.

De nombreux membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'escalade militaire sur le terrain, en particulier dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, et ont souligné qu'il importait d'instaurer des conditions propices au processus politique, notamment le respect des zones de désescalade. Certains ont également averti du risque d'escalade militaire dans la province d'Edleb.

Plusieurs membres du Conseil ont souligné l'importance de lutter contre le terrorisme conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international et ont fermement condamné l'attentat terroriste commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant à Soueïda plus tôt le même jour.

Certains membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait faciliter l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, sans entrave et dans de bonnes conditions de sécurité, et respecter le droit international humanitaire. Certains ont mis l'accent sur le retour des réfugiés en République arabe syrienne, tandis que d'autres ont souligné que ce retour devait être volontaire et se faire dans la sécurité et la dignité.

Les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments à lire à la presse après l'ajournement de la réunion.

Situation humanitaire

Le 5 juillet, la situation humanitaire en République arabe syrienne a été examinée au titre du point « Questions diverses » à la demande des corédacteurs, le Koweït et la Suède. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Directeur des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Ging, sur la détérioration de la situation humanitaire engendrée par l'escalade militaire survenue peu de temps auparavant dans le sud-ouest de la République arabe syrienne.

Selon le Directeur, la situation dans le sud-ouest du pays s'était détériorée depuis le dernier exposé fait au Conseil, le 27 juin : les attaques s'étaient multipliées le long de la frontière entre la Jordanie et la République arabe syrienne et le nombre de déplacés avait nettement augmenté.

De nombreux membres du Conseil ont souligné qu'il fallait désamorcer la situation et appelé les parties à réduire le niveau de violence, tandis que d'autres ont indiqué qu'il fallait continuer de combattre les groupes terroristes. La plupart des membres ont insisté sur l'importance de protéger les civils, de respecter le droit humanitaire international, d'atténuer la vulnérabilité des personnes déplacées et de reprendre les livraisons transfrontières. Certains membres se sont également déclarés préoccupés par les informations faisant état d'attaques lancées contre des hôpitaux et des installations médicales.

Le 27 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, et un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba. Le Secrétaire général adjoint a plaidé pour que les droits des enfants soient respectés, protégés et puissent être exercés et a insisté pour qu'ils soient mis au cœur de tous les efforts entrepris. Il a ensuite présenté au Conseil des informations actualisées sur la situation et l'action humanitaires dans le sud de la République arabe syrienne, soulignant que la situation des quelque 110 000 personnes déplacées à Qouneitra, auxquelles l'ONU n'avait pas accès, était particulièrement préoccupante. Il a également informé le Conseil de la situation et de l'action humanitaires à Edleb, dans

la Ghouta orientale, à Afrin, à Raqqa, à Deïr el-Zor et à Roukban, ainsi que de l'évacuation des populations assiégées de Fouaa et de Kefraya. Il a constaté avec préoccupation que les besoins augmentaient alors que l'appel lancé par l'ONU en faveur de la République arabe syrienne restait largement sous-financé. Il a souligné qu'il importait de conserver la confiance des donateurs et qu'il était primordial à cette fin que l'ONU soit en mesure d'évaluer les besoins et de prioriser les actions à entreprendre de manière indépendante et puisse se rendre sur place. L'Organisation demeurait résolue à collaborer avec les autorités syriennes à cette fin.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a fait part au Conseil d'informations faisant état de graves violations commises contre des enfants que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé avait vérifiées et recensées. Elle a souligné que les enfants étaient touchés de manière disproportionnée par le conflit dans le pays. Au cours du premier trimestre de 2018, le nombre d'enfants recrutés et utilisés et le nombre de meurtres et de mutilations avaient augmenté respectivement de 25 % et de 348 % par rapport au trimestre antérieur. Au total, le nombre de violations graves commises au premier trimestre avait augmenté de 109 % par rapport au dernier trimestre de 2017. La Représentante spéciale a également évoqué la question des violences sexuelles contre les enfants et des attaques contre les écoles et a informé le Conseil que le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République arabe syrienne serait publié dans le courant des mois suivants. Le Conseil de sécurité a été encouragé à faire tout ce qui était en son pouvoir pour faire pression sur les parties afin qu'elles s'acquittent des obligations mises à leur charge par le droit international. La Représentante spéciale a demandé aux parties de prendre des mesures immédiates pour éviter que des enfants ne soient tués ou blessés pendant la conduite des hostilités et déclaré que les enfants touchés par le conflit devaient bénéficier de programmes de protection conçus pour répondre à leurs besoins selon une approche intégrée et générale, comme énoncé dans la résolution 2427 (2018) du Conseil. La communauté internationale a également été encouragée à financer en priorité l'enseignement de qualité.

Dans les interventions qui ont suivi, de nombreux membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire dans le sud et à Edleb. Des membres se sont exprimés sur le retour des réfugiés en République arabe syrienne, sur la loi n° 10 de 2018, sur la sécurité des agentes et agents humanitaires et sur les moyens transfrontières convenus. Bon nombre des intervenants ont appelé à une désescalade de la violence, à l'intensification de l'action menée pour garantir à l'ONU un accès humanitaire et au respect des obligations faites par le droit international humanitaire. De nombreux membres du Conseil se sont également penchés sur la situation humanitaire des enfants en République arabe syrienne, soulignant divers aspects tels que les graves violations commises contre eux, les préoccupations relatives à leur protection, les attaques perpétrées contre des écoles, le grand nombre d'enfants déscolarisés, la réintégration des enfants et leur santé mentale, ainsi que sur plusieurs parties de la résolution 2427 (2018).

La situation au Moyen-Orient (Yémen)

Le 5 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur la situation au Yémen, au cours desquelles les membres du Conseil ont entendu des exposés donnés par visioconférence par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, ainsi que par le Directeur des opérations du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires.

L'Envoyé spécial a informé le Conseil de ce qu'il avait fait pour relancer le processus de paix au Yémen. Il a rendu compte de ses derniers voyages au Yémen et dans la région et des discussions qu'il avait tenues avec les parties au sujet de ses propositions en vue de parvenir à un accord sur la ville d'Hodeïda, dans lequel l'ONU pourrait éventuellement jouer un rôle, et de relancer des négociations politiques plus larges. Il s'est félicité du fait que la coalition ait interrompu son offensive contre Hodeïda qui, sinon, aurait eu des conséquences désastreuses, et a souligné que, pour allier diplomatie et médiation, l'action soutenue du Conseil demeurait essentielle.

Le Directeur des opérations a informé le Conseil de la grave situation humanitaire au Yémen, toujours considérée comme la plus grave crise humanitaire au monde, et de l'impact du conflit sur la population civile. Il a mis l'accent sur la situation à Hodeïda, où 17 000 familles avaient été forcées de fuir leurs foyers depuis le début du mois de juin et dont plus de la moitié recevait désormais des kits d'urgence de la part d'organisations humanitaires. Les ports d'Hodeïda et de Salif, où étaient débarqués les denrées alimentaires, le carburant et les fournitures médicales importées, étaient toujours ouverts et opérationnels. Toutefois, malgré l'augmentation des importations observée au cours des mois précédents, le pouvoir d'achat continuait de baisser, rendant la situation de la population civile plus éprouvante encore. Le Directeur des opérations a également appelé l'attention du Conseil sur le risque accru de choléra, en particulier à Hodeïda, où la situation sanitaire et nutritionnelle était l'une des plus critiques du pays. Il a déclaré que toute escalade du conflit pourrait rapidement faire éclater une épidémie qui mettrait en danger la vie de centaines de milliers de civils et souligné qu'il importait d'éviter qu'Hodëida ne soit le théâtre d'affrontements militaires.

À l'issue des consultations, les membres se sont entendus sur les éléments à communiquer à la presse, dans lesquels ils ont résumé les débats et, notamment, réaffirmé leur plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial, encouragé toutes les parties à s'associer de manière constructive aux efforts qu'il déployait pour relancer le processus politique et réaffirmé que seule une solution politique permettrait de mettre fin au conflit. Ils ont souligné l'importance des ports d'Hodeïda et de Salif et ont à nouveau plaidé pour qu'ils restent ouverts et fonctionnent en toute sécurité, compte tenu du risque constant de voir la situation humanitaire se détériorer encore. En outre, les membres du Conseil ont à nouveau demandé que les résolutions et déclarations du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées, notamment la résolution 2216 (2015), et ont exhorté toutes les parties à s'acquitter des obligations mises à leur charge par le droit international humanitaire.

Liban

Le 23 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur l'application de la résolution 1701 (2006) et la situation au Liban. La Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban par intérim, Pernille Dahler Kardel, a informé le Conseil des derniers faits politiques survenus au Liban après les élections législatives tenues en mai. La formation du Gouvernement était une tâche difficile, mais il fallait l'accomplir rapidement de sorte que le nouveau Gouvernement puisse s'attaquer aux nombreux défis qui attendaient le pays, y compris les réformes et l'élaboration d'une stratégie de défense nationale. La Coordonnatrice spéciale par intérim a informé le Conseil des violations de la résolution 1701 (2006) et s'est inquiétée des discours belliqueux. Les parties avaient besoin d'appui pour instaurer les conditions qui permettraient de prendre les mesures nécessaires aux fins de la pleine application de la résolution. Elle a appelé la communauté internationale à continuer de soutenir le Liban et les couches vulnérables de la population libanaise, ainsi que les réfugiés palestiniens et syriens, et souligné qu'il importait que le Conseil fasse preuve d'unité concernant le Liban.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a fait le point de l'exécution du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), notamment concernant les patrouilles, les inspections, les activités menées conjointement avec les forces armées libanaises et les travaux du mécanisme tripartite, ainsi que de l'application des recommandations de l'examen stratégique relatif au Groupe d'intervention navale et au régiment type. Il a également informé le Conseil des obstacles qui avaient empêché la FINUL de circuler librement pendant la période considérée et des mesures prises pour y remédier.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux activités de la Coordonnatrice spéciale par intérim et à celles menées par la FINUL dans l'exercice de son mandat. Ils ont également dit espérer qu'un nouveau gouvernement d'unité nationale serait rapidement mis sur pied au Liban et attendaient avec intérêt la prorogation du mandat de la Force. Ils se sont déclarés résolus à suivre de près la situation au Liban, y compris l'application de la résolution 1701 (2006). Les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments à lire à la presse après l'ajournement de la réunion.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 24 juillet, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a participé à une visioconférence depuis Jérusalem, quelques heures après être rentré de Gaza. Dans son exposé, il a averti qu'il était pratiquement certain qu'un nouveau conflit allait éclater entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza, à moins que la communauté internationale ne s'attèle immédiatement à apaiser les tensions sur le terrain, sans perdre de vue l'objectif plus global de parvenir à instaurer une paix durable. Pour avancer, a-t-il ajouté, il faudrait désamorcer la situation et assurer le retour au calme à Gaza, renforcer la coordination avec l'Autorité palestinienne, Israël, l'Égypte et l'ONU et obtenir un appui financier, la dimension humaine devant être au premier plan de tous ces efforts. Il a salué l'action diplomatique de prévention que l'ONU et l'Égypte avaient menée sans relâche au cours du week-end précédent pour éviter tout nouvel affrontement militaire entre Israël et le Hamas.

Le Coordonnateur spécial a indiqué que l'ONU suivait la situation de près après que les Forces de défense israéliennes avaient annoncé avoir lancé deux missiles plus tôt le même jour pour abattre un avion de chasse syrien qui, selon elles, avait pénétré l'espace aérien d'Israël. Il a déclaré que ces actes hostiles laissaient présager des affrontements de plus en plus fréquents et dangereux, et a engagé les parties à respecter l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'Observateur permanent de l'État de Palestine, Riyad Mansour, a affirmé qu'Israël continuait d'opprimer les Palestiniennes et les Palestiniens. Il a souligné que la communauté internationale devait impérativement agir de toute urgence pour prévenir d'autres agressions contre les civils palestiniens et faire lever le blocus israélien, et a demandé en outre que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient bénéficie d'un financement durable après que les États-Unis d'Amérique avaient annoncé la réduction de leur contribution. Le Représentant permanent d'Israël, Danny Danon, a déclaré qu'il était temps que le Conseil de sécurité qualifie le Hamas d'organisation terroriste à l'instar d'Al-Qaïda et de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech). Depuis la prise de Gaza par le Hamas environ douze ans auparavant, a-t-il déclaré, la paix dans la région était une vue de l'esprit car le Hamas privilégiait

la mort à la vie. Il a également fait savoir qu'Israël avait secouru des Casques blancs en République arabe syrienne la nuit du 21 au 22 juillet et avait abattu un avion syrien.

Au cours du débat, des orateurs ont réaffirmé leur attachement à ce que le conflit israélo-palestinien soit réglé et à voir se concrétiser la solution des deux États, fondée sur le droit international et les résolutions de l'ONU, tout en condamnant le terrorisme et en appelant à la retenue. La situation à Gaza était également au cœur des interventions, des orateurs ayant appelé à la levée du bouclage, à la réconciliation palestinienne et au retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. De nombreux orateurs ont également souligné la gravité de la situation humanitaire à Gaza et demandé l'assouplissement des restrictions. Plusieurs d'entre eux ont évoqué la situation financière difficile de l'UNRWA et souligné la nécessité d'apporter un plus grand appui à l'Office. Certains intervenants ont tenu Israël pour responsable de l'escalade de la violence et du blocus de Gaza.

Plusieurs orateurs ont également abordé d'autres questions intéressant le Moyen-Orient, notamment les conflits en cours en République arabe syrienne et au Yémen, la formation d'un nouveau gouvernement au Liban et l'avenir du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien.

Afrique

Soudan du Sud

Le 5 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur les sanctions visant le Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a fait le point des conditions de sécurité et de la situation politique au Soudan du Sud, comme demandé dans la résolution 2418 (2018). Il a informé les membres du Conseil que des affrontements auraient eu lieu entre des parties à l'accord de cessation des hostilités conclu le 21 décembre 2017 et que les parties seraient parvenues à un accord politique viable. Il a déclaré que des informations crédibles avaient fait état d'affrontements entre les parties à l'accord de paix au cours de la période considérée, du 21 mai au 27 juin, et que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) avait recensé des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier dans le centre et le sud de l'Unité. Il a indiqué que les patrouilles de la MINUSS avaient essuyé des tirs directs à trois reprises au cours de la période considérée. Il a également mentionné des informations selon lesquelles, dans le contexte du processus de paix dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les négociations en cours à Khartoum avaient progressé. Les membres du Conseil ont exprimé des avis divergents quant à la manière d'interpréter la situation et quant à la meilleure voie que pouvait emprunter le Conseil pour apporter son appui à l'effort de paix.

Le 13 juillet, le Conseil a adopté la résolution 2428 (2018), par neuf voix pour (Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède), zéro voix contre et six abstentions (Bolivie (État plurinational de), Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale et Kazakhstan). Aux termes de cette résolution, le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que les dirigeants sud-soudanais n'aient pas mis un terme aux hostilités et a condamné les violations persistantes de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et des cessez-le-feu. Il a décidé que, jusqu'au 31 mai 2019, tous les États membres devaient empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects au Soudan du Sud, à partir de leur territoire ou à travers leur territoire, d'armements et de matériels connexes ainsi que toute assistance technique ou formation et toute aide financière en rapport avec les activités militaires ou les matériels militaires. Il a en outre prévu

plusieurs dérogations à l'embargo sur les armes imposé au pays, y compris pour le matériel et les activités relevant de l'action humanitaire, et a donné des précisions sur les inspections portant sur les livraisons et les chargements à destination du Soudan du Sud. Il a également décidé de proroger jusqu'au 31 mai 2019 l'interdiction de voyager et le gel des avoirs tels que prévus dans la résolution 2206 (2015) et a inscrit deux nouvelles personnes sur la liste des personnes visées par ces mesures dans l'annexe à la résolution. Les représentants de l'État plurinational de Bolivie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la France, de la Guinée équatoriale, du Kazakhstan, du Koweït, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède ont pris la parole pour expliquer leur vote. Le représentant du Soudan du Sud a pris la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Le 26 juillet, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, au titre de la question intitulée « Questions diverses ». Cette dernière a fait part aux membres du Conseil de ses impressions après son voyage au Soudan du Sud du 3 au 7 juillet 2018 et formulé les principales conclusions et recommandations concernant les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits.

Paix et sécurité en Afrique

Le 10 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la paix et la sécurité en Afrique, en mettant l'accent sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région du Sahel. Cette réunion faisait suite à une mission de haut niveau menée conjointement par l'Union africaine et l'ONU au Sud-Soudan, au Tchad et au Niger, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed. Cette dernière et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, ont toutes deux fait un exposé au Conseil. La Ministre suédoise des affaires étrangères, Margot Wallström, a participé à la partie de la mission consacrée au Tchad et au Niger et a présidé la réunion en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité en juillet.

La Vice-Secrétaire générale a souligné qu'il fallait se pencher sur la question du lourd tribut payé par les femmes et les filles dans le conflit, faire en sorte que les femmes soient davantage incluses et mieux représentées dans tous les secteurs de la société et renforcer leur participation, et faire en sorte que les pays traversant une période d'instabilité ne finissent pas par s'effondrer complètement. Elle a également évoqué l'urgente nécessité de rendre opérationnels les politiques, cadres et programmes déjà en place pour appuyer les pays de la région.

L'Envoyée spéciale a confirmé que le terrorisme constituait une préoccupation majeure dans la région et que le chômage généralisé, la pratique du mariage d'enfants et l'absence de services sociaux de base étaient des facteurs qui favorisaient le recrutement par les groupes terroristes. Pour surmonter ces obstacles, il fallait répondre aux besoins de base de la population, en particulier des femmes, placer la prévention au cœur des efforts entrepris et aider les femmes à devenir des actrices du changement social. Toute femme devrait pouvoir s'opposer au mariage d'enfants, refuser de s'associer à des groupes extrémistes et s'extirper d'une vie de pauvreté.

Les membres du Conseil et les intervenants ont souligné que la crise au Sahel faisait souvent peser sur les femmes et les filles un fardeau disproportionné. Il était essentiel pour la paix, le développement et la sécurité dans la région de les aider à devenir actrices du changement.

Prenant la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Représentant permanent du Tchad a exposé les initiatives que son gouvernement avaient prises, notamment l'imposition d'un quota de 30 % de femmes au Gouvernement, l'interdiction du mariage d'enfants et, à titre prioritaire, l'éducation et l'alphabétisation des filles.

République centrafricaine

Le 13 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la situation en République centrafricaine (S/PRST/2018/14).

Soudan (Darfour) et Soudan du Sud

Le 13 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2429 (2018), dans laquelle il a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2019. Aux termes de la résolution, le Conseil a décidé que l'effectif maximum autorisé de militaires de la Mission serait ramené à 4 050 personnes au cours de la période de prorogation du mandat et autorisé le maintien de l'effectif nécessaire de policiers à 2 500 personnes, membres d'unités de police constituées et policiers hors unités constituées confondus, qui était essentiel à l'exécution du mandat de la MINUAD. Il a demandé à la MINUAD de fusionner l'approche systémique pour le Darfour axée sur le maintien de la paix et visant à apporter des solutions durables aux facteurs de conflit avec l'approche actuelle à deux volets de l'Opération, l'objectif étant de prévenir une résurgence du conflit et de permettre au Gouvernement soudanais, à l'équipe de pays des Nations Unies, à la société civile, ainsi qu'aux acteurs de la communauté internationale de préparer le retrait à terme de l'Opération. Le représentant du Soudan a pris la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Libye

Le 16 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations privées, sur la situation en Libye. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Ghassan Salamé, ainsi qu'un exposé du Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, Carl Skau, qui a rendu compte des travaux entrepris par le Comité au cours de la période allant du 22 mai au 16 juillet 2018.

Le Représentant spécial a fait observer qu'un calme relatif avait régné en Libye pendant les premiers mois de l'année, ce qui avait permis à l'ONU de poursuivre l'application de son plan d'action pour le pays. L'Organisation avait notamment appuyé les élections locales et achevé les consultations préalables de la Conférence nationale libyenne, au cours desquelles les femmes avaient représenté un quart des participants. Il a ensuite indiqué que, malheureusement, les deux mois précédents avaient été marqués par des actions militaires, par exemple à Derna et dans la région du croissant pétrolier, ce qui avait en partie enrayé la dynamique enclenchée. Il a décrit les faits survenus peu de temps auparavant dans la région du croissant pétrolier, à commencer par les attaques lancées contre des installations pétrolières le 14 juin. Sans aborder les questions connexes, notamment la distribution des ressources, il a dit craindre que l'accord récent qui avait permis de mettre fin à la crise pétrolière immédiate ne tiendrait pas. Il a relevé que le Gouvernement d'entente nationale avait présenté une demande d'examen de la Banque centrale libyenne officielle et de la banque centrale parallèle créée dans l'est du pays, première mesure qui permettrait de garantir la transparence des finances du pays.

Le Représentant spécial a souligné que le peuple libyen appelait de ses vœux la tenue d'élections et qu'il fallait instaurer les conditions nécessaires à cette fin, en commençant par mettre au point un code électoral. Il a dit espérer que la Chambre des représentants s'acquitterait de sa responsabilité et voterait une loi sur la tenue d'un référendum constitutionnel. Enfin, il s'est déclaré préoccupé par la situation humanitaire, notamment par le sort des migrants et des réfugiés, ainsi que par la persistance des atteintes aux droits de la personne dans le pays. Il a demandé à nouveau à toutes les parties de respecter pleinement le droit international humanitaire, y compris en prenant toutes les précautions possibles pour protéger les civils.

Prenant la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Chargé d'affaires par intérim de la Libye, Elmahdi S. Elmajerbi, a appelé l'attention sur l'importance de créer des conditions propices à l'organisation d'élections. Il s'est dit préoccupé par les tentatives faites pour entraver les efforts de stabilisation du pays, notamment les attaques commises peu de temps avant contre les installations pétrolières. Il a demandé au Conseil de sécurité d'apporter son appui pour rendre les institutions économiques libyennes plus transparentes.

Les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments à communiquer à la presse, dans lesquels ils ont résumé les débats et, notamment, réaffirmé leur appui aux efforts du Représentant spécial et au processus politique facilité par l'ONU et pris en main et dirigé par les Libyennes et les Libyens, y compris la poursuite de l'application du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye et les préparatifs en vue de la tenue d'élections crédibles et inclusives. Les membres se sont félicités que la National Oil Corporation de Libye ait annoncé la reprise de ses activités au nom de toutes les Libyennes et tous les Libyens, ont souligné qu'ils espéraient que rien ne viendrait faire obstacle à ces activités et condamné les attaques lancées contre les infrastructures pétrolières. Ils ont pris note de l'importance que le Représentant spécial attachait à voir les institutions économiques libyennes gagner en transparence et l'ont invité à soumettre rapidement des propositions à cette fin, en tenant compte de son dialogue avec les parties libyennes. Ils se sont déclarés toujours préoccupés par la situation humanitaire, en particulier à Derna, et ont engagé toutes les parties à protéger les civils et à respecter le droit international humanitaire.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Le 17 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations privées, sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohammed Ibn Chambas, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/649).

Le Représentant spécial a indiqué que des tendances positives se dessinaient dans la région, notamment les transitions démocratiques et la tenue d'élections. Il s'est par contre déclaré préoccupé par la précarité des conditions de sécurité, due aux groupes terroristes toujours actifs, à l'escalade de la violence entre les éleveurs nomades et les communautés agraires, à la criminalité transnationale organisée et à la piraterie.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux bons offices de l'UNOWAS. Ils se sont félicités des derniers progrès accomplis dans la région, y compris le succès des élections, mais ont souligné que les conditions de sécurité demeuraient gravement préoccupantes. Certains ont souligné qu'il fallait adopter une approche globale pour la région et obtenir un appui supplémentaire, y compris par l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

République démocratique du Congo

Le 26 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information suivie de consultations privées sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et sur le Comité des sanctions créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, lui a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/655).

Elle lui a rendu compte des préparatifs électoraux, ainsi que de la défiance exprimée par l'opposition à cet égard. Les mesures de confiance visant à créer des conditions équitables n'avaient toujours pas été pleinement appliquées. Elle a également indiqué que les conditions de sécurité étaient précaires, ce qui risquait de présenter des difficultés pour la MONUSCO compte tenu de ses contraintes budgétaires et de la stratégie de protection par la projection qu'elle appliquait. Conformément à son mandat, la Mission s'apprêtait toujours à apporter un appui logistique aux élections, mais faute de demande spécifique à cet effet, il lui faudrait bientôt décider s'il convenait ou non de poursuivre ces efforts.

Ensuite, la Coordonnatrice de la Synergie des femmes pour les victimes de violences sexuelles, Justine Masika Bihamba, a présenté un exposé au Conseil et fait part des conséquences de la détérioration des conditions de sécurité pour les femmes, ainsi que des difficultés qui faisaient de plus en plus obstacle à leur participation à la vie politique. Elle a exhorté le Conseil à en faire plus pour favoriser la participation des femmes à la prise de décisions et aux élections. Elle lui a également recommandé de prier le Gouvernement de respecter l'espace civique et politique, l'accord de la Saint-Sylvestre et l'état de droit. Elle a demandé que la MONUSCO rétablisse des bases dans les régions fragiles et particulièrement vulnérables et appuient les élections, et que le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme se rende sur le terrain pour recenser les violations des droits de l'homme.

Le Représentant permanent du Koweït, Mansour Alotaibi, qui préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004), a décrit les activités du Comité en 2018, notamment la décision d'inscrire de nouvelles personnes sur la liste des sanctions. Le Comité avait tenu une réunion avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, consacrée notamment au rapport final et aux recommandations présentés par ce dernier. Il avait également étroitement collaboré avec le haut responsable et les experts techniques chargés d'aider le Gouvernement dans son enquête sur les assassinats, en mars 2017, de deux membres du Groupe d'experts, Zaida Catalán et Michael Sharp.

Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, Gata Mavita wa Lufuta, a décrit les préparatifs électoraux et les autres mesures prises pour instaurer la paix et la sécurité dans le pays. Il a souligné que la souveraineté nationale était essentielle dans la préparation des élections prévues en décembre.

Les membres du Conseil ont réitéré la teneur du communiqué conjoint du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 19 juillet. Ils ont souligné que toutes les parties étaient tenues de respecter la Constitution et qu'il importait d'organiser des élections libres, justes, inclusives et transparentes. Des membres du Conseil ont exhorté le Gouvernement à en faire davantage pour garantir le plein exercice du droit à manifester et de la liberté d'expression. À cet égard, des membres ont demandé instamment que les mesures de confiance soient pleinement appliquées. Il fallait encourager les femmes à participer à la prise de décisions et aux élections. Des membres se sont inquiétés de la poursuite de la violence dans le pays, ainsi que de la situation humanitaire catastrophique qui y

régnait. Ils ont dit souhaiter qu'une mission soit organisée en République démocratique du Congo. Ils ont également répété qu'ils étaient favorables à ce que la MONUSCO continue d'apporter une assistance électorale. Enfin, ils ont souligné que l'on continuerait de rechercher les responsables de l'assassinat de Zaida Catalán et de Michael Sharp.

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Le 30 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information suivie de consultations privées sur le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Le Président du Comité, M. Kairat Umarov, a présenté au Conseil un exposé sur les dernières activités du Comité, y compris sur son voyage dans la région en mai. Il a fait observer que les interlocuteurs avaient rendu compte de l'effet déstabilisateur de la guerre au Yémen sur la région et mis en garde contre un retrait prématuré de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les représentants de la Somalie et de l'Érythrée ont pris la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire. Les membres du Conseil se sont félicités du voyage du Président dans la région. Ils se sont également félicités de l'engagement constant dont la Somalie faisait preuve en faveur des réformes politiques et de sécurité et du renforcement de la gestion des armes et des munitions. Ils se sont en outre réjouis de la signature historique le 9 juillet de la Déclaration conjointe de paix et d'amitié entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi que de l'annonce faite par la Somalie et l'Érythrée, qui entendaient collaborer en vue de favoriser la paix et la stabilité régionale, et se sont à nouveau dits prêts à soutenir la région à cet égard.

Somalie

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2431 (2018), par laquelle il a prorogé le mandat de l'AMISOM jusqu'au 31 mai 2019 et réaffirmé que l'une des tâches prioritaires de la Mission était de réduire la menace que représentaient les Chabab et les autres groupes armés, y compris en menant des offensives ciblées, ainsi qu'en appuyant les forces de sécurité somalienne pendant le processus politique en cours. Aux termes de cette résolution, il a décidé de ramener les effectifs à 20 626 au 28 février 2019 et demandé à l'Union africaine et à l'ONU de mener une évaluation conjointe de l'état de préparation opérationnelle de l'AMISOM le 15 septembre au plus tard. Il a salué l'intention exprimée par le Secrétaire général de procéder à une évaluation technique de l'AMISOM le 31 janvier 2019 au plus tard en vue d'examiner l'avancement de sa reconfiguration, y compris l'abaissement du plafond des effectifs.

Europe

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Le 12 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre et Chef de la Force, Elizabeth Spehar.

Le 17 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur la question de Chypre et entendu un exposé donné par Mme Spehar en sa qualité à la fois de Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force et de Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre. Elle a présenté le dernier rapport

du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2018/676) et indiqué que la situation le long de la ligne verte était restée relativement stable au cours de la période considérée. Elle a également informé le Conseil de la nomination par le Secrétaire général de Mme Jane Holl Lute, chargée de mener des consultations avec les parties. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement à aider les deux parties à parvenir à un règlement, tout en soulignant que le processus devait être plus inclusif et qu'il fallait mettre en œuvre des mesures de confiance.

Le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2430 (2018), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 janvier 2019.

Asie

Afghanistan

Le 23 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la situation en Afghanistan (S/PRST/2018/15).

Myanmar

Le 23 juillet, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Myanmar. Les membres du Conseil de sécurité ont pour la première fois entendu un exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Christine Schraner Burgener. Ils lui ont exprimé leur ferme soutien et ont dit appuyer les activités qu'elle menait pour régler la crise et renforcer le partenariat entre le Myanmar et l'ONU. Les membres du Conseil ont également entendu des exposés du Haut-Commissaire assistant chargé de la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Volker Türk, et de la Chef de la Division de la liaison et de la coordination des bureaux de pays relevant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies, Claire Van der Vaeren. Les intervenants ont donné une vue d'ensemble de la situation actuelle, y compris l'accès de l'ONU aux personnes dans le besoin.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait en faire davantage pour faciliter l'application du mémorandum d'accord entre le HCR et le PNUD et des mémorandums d'accord et des arrangements conclus entre le Bangladesh et le Myanmar. Ils ont continué de souligner qu'il importait de mener des enquêtes indépendantes et transparentes sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits. Ils ont pris note de la décision du Gouvernement du Myanmar de mettre sur pied une commission d'enquête indépendante le 31 mai. Ils ont également souligné qu'il fallait redoubler d'efforts, y compris en apportant une aide au développement social et économique, en vue de créer les conditions nécessaires pour que les réfugiés et les déplacés rohingyas puissent librement, en toute sécurité et dans la dignité, retourner dans leurs foyers dans l'État rakhine.

Amériques

Colombie

Le 26 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations privées, sur la mission politique spéciale en Colombie. Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, Jean Arnault. Dans son exposé, ce dernier a souligné l'évolution positive de la situation, y compris la tenue de l'élection présidentielle, l'investiture d'un nouveau Congrès comprenant des membres des Forces armées

révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) aujourd'hui démantelées et la tenue des premières audiences de la Juridiction spéciale pour la paix.

Le Représentant spécial a fait part de sa préoccupation concernant les attaques perpétrées après les élections contre des militants de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et d'anciens membres des FARC-EP et s'est félicité du pacte signé par le Président sortant, Juan Manuel Santos, le Président élu et d'autres pour dénoncer la violence, exprimant ainsi la révulsion suscitée par ces meurtres à l'échelle nationale.

Se tournant vers l'avenir, le Représentant spécial a déclaré attendre avec intérêt de voir s'établir le même consensus sur les principaux obstacles à la consolidation de la paix, à savoir la lutte contre la pauvreté, la violence et les économies illicites dans les zones de conflit. À cet égard, il a appelé au dialogue et à la coopération entre le nouveau Gouvernement, les autorités locales, les organisations sociales et la société civile.

Les membres du Conseil ont unanimement appelé à poursuivre dans cette voie, nombre d'entre eux ayant jugé la Colombie comme un exemple à suivre en matière de règlement des conflits. Dans le même temps, ils ont fait part de préoccupations concernant les attaques meurtrières, notamment celles commises contre des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, et ont appelé à redoubler d'efforts pour réintégrer les ex-combattants des FARC-EP et leurs familles.

Par la suite, le Vice-Président de la Colombie, Óscar Naranjo, a pris la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil et déclaré que le Gouvernement et 50 millions de Colombiennes et de Colombiens tenaient à remercier le Conseil pour l'appui indéfectible qu'il avait apporté à la paix après 53 années de violence qui avaient coûté la vie à 250 000 personnes. Il a ajouté que les armes avaient été déposées, que les FARC-EP étaient devenues un parti politique et siégeaient au Congrès et qu'il fallait redoubler d'efforts pour faire baisser la violence.

Questions thématiques

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 9 juillet, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé intitulé « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain » sous la présidence du Premier Ministre suédois. Le Conseil a tout d'abord adopté à l'unanimité la résolution 2427 (2018) présentée par la Suède et 98 coauteurs.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Henrietta Fore, et une représentante de l'organisation de la société civile colombienne Grupo de Jóvenes Consultores, Jenny Londoño, ont fait un exposé au Conseil.

La Représentante spéciale a souligné que la réadaptation et la réinsertion devaient être au cœur de tous les efforts faits pour prendre en charge les enfants qui avaient été anciennement recrutés par des forces armées ou des groupes armés ou qui y avaient été associés. Soulignant l'importance des plans d'action adoptés par plusieurs gouvernements et groupes armés, notamment, peu de temps auparavant, en République centrafricaine, au Mali, au Nigéria et au Soudan, elle a déclaré qu'il fallait s'appuyer sur ces progrès pour entrer dans une ère de prévention.

La Directrice générale de l'UNICEF a prévenu que, les conflits se faisant plus nombreux et plus féroces, des milliers d'enfants du monde entier passaient entre les

mailles des filets de protection sociale. Elle a appelé à renforcer la volonté politique et les ressources pour protéger les enfants et souligné que la communauté internationale devait appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les violations commises contre les enfants, qui alimentaient les griefs et attisaient et perpétuaient les conflits sur des générations.

La représentante de Grupo de Jóvenes Consultores a déclaré qu'elle s'exprimait au nom des nombreuses filles et des nombreux garçons recrutés par des groupes armés partout dans le monde. Rappelant qu'elle avait été enrôlée par les FARC-EP à l'âge de 13 ans, elle a déclaré que la communauté internationale devait avoir pour priorité absolue de prévenir les violations commises contre les enfants. La protection des enfants devait faire partie intégrante de tout processus de paix, a-t-elle affirmé, soulignant que les enfants recrutés, qui étaient eux-mêmes des victimes de crimes, ne devaient pas être traités comme des criminels. Faisant observer que, partout dans le monde, les enfants recrutés finissaient souvent dans des centres de détention, elle a donné des explications sur la loi colombienne relative aux victimes, qui pouvait à son sens servir d'exemple de bonne pratique aux autres pays.

Parmi les plus de 90 orateurs qui se sont exprimés au cours du débat, bon nombre se sont félicités que la résolution donne des orientations concrètes et soit liée au programme de prévention des conflits du Secrétaire général et que la protection des enfants y soit considérée comme un moyen de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. Se référant au dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2018/465), les États Membres se sont déclarés gravement préoccupés par les 21 000 cas de violations recensés contre des enfants – un chiffre en forte hausse par rapport à 2016. Certains membres ont mis en vedette les tendances qui se dégageaient du rapport, notamment l'augmentation significative du nombre d'enfants tués ou blessés en Iraq et au Myanmar, le nombre globalement élevé d'enfants tués ou blessés en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen, les attaques commises contre des écoles et des hôpitaux dans la région du Kasai en République démocratique du Congo et la poursuite des enlèvements d'enfants par les Chabab en Somalie et Boko Haram au Nigéria.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : risques liés à la sécurité et au climat

Le 11 juillet, le Conseil a tenu un débat sur les risques liés à la sécurité et au climat, présidé par la Ministre suédoise des affaires étrangères. Un résumé du débat établi par la présidence figure dans le document S/2018/749.